

L'engagement national pour l'environnement et ses conséquences sur la participation du public et une meilleure prise en compte de la biodiversité

Jacques BRETON
Président

Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (CNCE), France

Jacques BRETON : Commissaire-enquêteur depuis 1976, Jacques Breton est élu président de la Compagnie Nationale des commissaires-enquêteurs en 2003, poste qu'il occupe depuis.

Il préside également la Compagnie des commissaires-enquêteurs de Franche-Comté et la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du Doubs. Il est trésorier depuis 2005 de l'association « Décider Ensemble ».

Géomètre-Expert à Besançon, président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, Jacques Breton a présidé la Fédération nationale des géomètres-experts fonciers pendant 6 ans (de 1985 à 1991). Il a également représenté sa profession au niveau européen, comme membre du comité de liaison des géomètres-experts européens et du comité permanent de la Fédération internationale des géomètres.

Il s'est engagé au niveau de sa commune : Conseiller municipal, il a ensuite été adjoint au maire de Besançon (Affaires culturelles puis Voirie – Circulation – Transports).

Membre de l'Association française du droit de l'urbanisme, ancien membre de la Chambre nationale des experts en copropriété, il est aussi membre et Trésorier du Cobaty de Besançon (depuis 2007).

Résumé

La loi « portant engagement national pour l'environnement », plus communément dénommée Grenelle 2, vient d'être votée par le Parlement français et marque l'aboutissement, selon Jean-Louis Borloo, ministre d'État, de la révolution verte engagée depuis 2007.

Ainsi, la France se dote d'une législation active en matière de développement durable pour les décennies à venir.

Parmi toutes les initiatives à mener pour mettre en œuvre les décisions et orientations prises, le volet « gouvernance » revêt plus que jamais une grande importance, puisqu'il s'agit notamment d'associer le public à la préparation et à l'élaboration des politiques publiques en matière d'environnement.

De plus en plus, les citoyens souhaitent participer aux décisions qui les concernent.

La procédure d'enquête publique permet de répondre à cette demande : elle a pour objectif d'informer le public et les associations et de recueillir leur avis sur tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des riverains.

La Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs regroupe, par adhésion volontaire, toutes les personnes agréées pour conduire les enquêtes publiques. Elle assure, grâce à ses Compagnies territoriales, la formation et l'actualisation des connaissances.

À ce titre, elle va continuer à développer, en s'appuyant sur la loi nouvelle, la sensibilisation au développement durable et aux progrès que doit en attendre la société.

Le volet concernant l'élaboration, d'ici à 2012, d'une trame verte (sur terre) et d'une trame bleue (cours d'eau) pour enrayer la perte de la biodiversité, constitue une véritable avancée dans la conception de la politique de protection du vivant.

Les commissaires-enquêteurs en charge de conduire les enquêtes publiques sont directement concernés par tous les thèmes relevant de la biodiversité, puisque, notamment, les projets de schémas régionaux de cohérence écologique seront soumis à enquête.